

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 30 octobre 2019 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CASONATO Lilian, COSTANZO Pascal, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Alexandre POLIANI est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 5 septembre 2019 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Décision Modificative N°1
- Participation au fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle
- Mise à jour du tableau de classement unique des voies communales
- Point sur l'avancement du lotissement communal : Plan et financement
- Présentation de l'échéancier du projet de photovoltaïque
- Presbytère : Travaux à venir
- Cantine : Mise au point
- Questions diverses

1. Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement du Presbytère côté Ouest a été libéré au 30 septembre 2019.

En accord avec la locataire une partie de la caution a été rendue soit 500€. Un mandat de 762.25€ a été établi au compte 165/16 (Dépôt et cautionnement reçu). Un titre d'un montant de 262.25€ a été édité pour équilibrer l'opération.

Cette charge n'étant pas prévue au chapitre 16 – Remboursements d'emprunts, il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour augmenter ce chapitre de 800€ afin de pouvoir régler les dernières échéances des emprunts de la commune.

Proposition de DM N°1 :

Désignation	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
DI : 165/016 : Dépôt et cautionnement élus	800€	
DI : 2313/23 : Constructions		800€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative N°1 comme présentée ci-dessus.

2. Participation au fonctionnement du Syndicat scolaire Auradé-Endoufielle

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception du titre exécutoire concernant le solde de la participation au fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle.

Ce solde s'élève à 19 209.00€ pour l'année 2019 soit 29 209€ pour cette année (24 442€ en 2018).

Il présente en suivant le budget du SIS voté pour 2019 et les participations des deux communes. Il propose lors de la prochaine réunion du syndicat de discuter sur l'élaboration du prochain budget concernant notamment la garderie du mercredi matin.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 8

Abstention : 2

Contre : 0

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) décide d'autoriser le mandatement du solde d'un montant de 19 209€ pour la participation au fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle.

3. Mise à jour du tableau de classement unique des voies communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans la DGF, une dotation est liée à la longueur des voies communales. C'est pourquoi il propose de remettre à jour le tableau de classement unique en prenant en compte les voies du lotissement communal et du lotissement privé du Sarailhé, et la rue des écoliers.

Monsieur le Maire précise au Conseil que le tableau de classement unique des voies communales n'a pas été mis à jour depuis 2003. Pour ces raisons, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière, de procéder par simple délibération à l'intégration dans le domaine public communal des nouvelles voies.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver :

- l'actualisation du tableau de classement des voies communales

- Le tableau des modifications linéaires de voies communales comme suit :

*** Ancien linéaire : 23 849m**

*** Voies ajoutées : Rue des écoliers, Rue du boulodrome, Rue du Mican, Rue du bas du Couré, Rue du Sarailhé, Impasse de Lartigat**

*** Nouveau linéaire : 24 148 m**

- le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 24 148m

- d'autoriser le Maire à le signer

4. Point sur l'avancement du lotissement communal : Plan et financement

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal en date du 26 mars 2019, le marché de maîtrise d'œuvre du futur lotissement communal a été attribué à la SARL CASTERAS-LHUILLERY.

Suite à plusieurs échanges, avec Monsieur CASTERA, Monsieur le Maire présente un projet de plan du futur lotissement.

Monsieur le Maire présente une esquisse du plan du futur lotissement. Ce projet se présente sous la forme de 15 lots allant de 630m² à 1100m². Des voies en sens unique. Une sortie sur la départementale.

Il précise que ce projet respectera la loi sur l'eau avec la création d'un bassin de rétention sur le fond du lotissement.

Afin de respecter les préconisations du futur PLUI-h, un lot sera proposé à l'Office Public d'Habitat afin de créer deux logements sociaux.

Monsieur LOUBENS demande si la zone tampon agricole est respectée dans ce projet. Monsieur le Maire indique que les parcelles jouxtant le lotissement sont constructibles et appartiennent à des particuliers. C'est sur ces parcelles que l'obligation de respecter une quinzaine de mètres devra s'appliquer.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu le syndicat d'énergies du Gers pour faire un point sur l'aménagement électrique du lotissement et de son environnement. La Mairie attend un retour sur ce projet.

Concernant le SICTOM, désormais la commune bénéficiera de trois points de collecte avec la mise en place de conteneurs à gros volume. Un courrier va être distribué à tous les administrés par le Syndicat pour les informer de ce changement.

Monsieur POLIANI demande si les administrés du lotissement du Sarailhé sont informés de la création d'un accès au lotissement par leur voie ? Monsieur le Maire explique que lors de l'enquête publique concernant la révision de notre carte communale, il n'y a pas eu de remarques particulières sur ce projet de lotissement. Un courrier concernant ce projet sera adressé à tout le voisinage.

Madame LAVAUD, demande s'il est possible d'ajouter une piste cyclable. Une réunion de travail (conseil municipal et maître d'œuvre) pourra être programmer pour répondre à toutes ses demandes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours maîtrisé son urbanisme avec des évolutions progressives des aménagements du village, ce projet est donc une continuité.

Il rappelle que cette opération nécessite un recours à un emprunt. Il présente la proposition du crédit agricole, pour un emprunt à court terme d'un montant de 500 000.00€ à un taux de 0.65%.

A cette occasion, la Commune pourrait remplacer les emprunts antérieurs par un nouvel emprunt à un taux plus intéressant.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt du Crédit Agricole.

Monsieur LOUBENS demande si un estimatif a été fait pour le coût des travaux du lotissement. Monsieur LARROQUE répond négativement. Monsieur SERVAT suite à une discussion avec un architecte précise qu'il faut compter de 25 à 30 000€/lot. Mais que cela dépendra des prestations demandées.

Madame COASSIN demande s'il n'est pas possible de modifier les plans en échangeant les parcelles au centre du lotissement. Monsieur LARROQUE propose aux élus de réfléchir aux modifications à apporter et qu'il discutera avec le maître d'œuvre pour envisager les différentes demandes.

5. Présentation de l'échéancier du projet de photovoltaïque

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en Mairie Monsieur SEGUOLA et Monsieur JOULIA, chef de projet Capvert Energie sur le projet de centrale photovoltaïque au sol.

Il précise que le projet avance, le Certificat d'urbanisme est en cours d'instruction à la D.D.T. Un dossier d'étude est en cours à la D.R.E.A.L.

Capvert Energie souhaite déposer le permis de construire avant la fin de l'année. Si le planning est respecté, l'exploitation pourra se faire à partir de janvier 2022.

Monsieur le Maire précise que le coût d'acheminement de l'électricité de l'Isle-Jourdain à Auradé s'élève à 1 millions d'euros. Mais pour la Commune ce projet n'a aucun coût. Au contraire, il nous permettra de recevoir des recettes avec la mise en place d'un bail.

6. Presbytère : Travaux à venir

Comme indiqué ci-dessus, le presbytère a été libéré le 30/09/2019. La Commission travaux s'est réunie le 08 octobre et à valider les travaux suivants.

- Cuisine :
 - Création d'une porte fenêtre pour accès au jardin
 - Réaménagement d'un plan de travail avec installation d'un nouvel évier
- Salle de Bain :
 - Création d'une douche en lieu et place de la baignoire actuelle
 - Oter le bidet
- Toutes les pièces :
 - Peinture intégrale en blanc
 - Installation de nouveaux radiateurs

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà fait réaliser plusieurs devis de peinture, et propose que les travaux dans la salle de bain et la cuisine soient réalisés par les agents technique. Monsieur le Maire présente les trois devis. Après discussion deux artisans vont être recontacté pour préciser les travaux et le délai d'intervention. Monsieur le Maire propose de réunir en suivant la commission travaux afin de choisir entre les deux devis.

Concernant les travaux à réaliser par les agents techniques, Monsieur le Maire souhaite tout d'abord finir les travaux du boulodrome avant de commencer ceux du presbytère. De plus, il est possible que ces travaux entre les catégories d'opérations éligibles à la DETR. Dans ce cas, il faudra repousser la location.

Une demande d'isolation des combles et du garage a été faite. Une entreprise doit venir effectuer une visite.

Il souhaite ajouter que ce logement est soumis à une convention Palulos dont l'attribution est liée au revenu et dont le loyer ne peut dépasser un certain montant. A ce jour, 5 demandes ont été déposés en Mairie.

7. Cantine : Mise au point

Suite à plusieurs réunions entre la Commune et la C.C.G.T, une clarification des tâches durant le temps cantine a été établie.

Aujourd'hui, les agents communaux pendant le temps cantine ont en charges :

- la mise en place du 1^{er} et 2^{ème} service et la desserte des plats
- La desserte des tables
- Dresser les plats, les valoriser, les déposer sur les tables dans la salle de restauration
- Aider les enfants à manger
- Gestion des PAI
- Repérer les attentes des enfants
- Mettre en place des animations (décoration de Noël, semaine du goût)

Désormais la C.C.G.T devra répondre aux attentes et demandes des parents concernant le temps de restauration, l'ambiance lors du service...

Monsieur SERVAT indique qu'il a assisté au déroulement du service après la mise en place de ce nouveau fonctionnement. Il trouve paradoxal que les grands du 2^{ème} service ont plus de temps pour manger que les petits du 1^{er} service. En plus d'avoir moins de temps, les petits doivent maintenant se servir seul ce qui entraîne plus de déchets. Il pense qu'il est nécessaire de revaloriser ce temps et permettre aux enfants de prendre le temps de manger. Monsieur le Maire précise que ce n'est plus de notre ressort mais qu'il a demandé au personnel de noter toutes les anomalies constatées.

Monsieur POLIANI demande si la sonnette de l'école a été réparé. Après la demande de la Directrice de l'ALAE les agents techniques ont fait le nécessaire.

8. Questions diverses

➤ Radar pédagogique : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé un devis pour l'installation d'un radar pédagogique sur la Commune. La Société ALEC a réalisé deux devis :

- Radar pédagogique sur batterie : 1554.00€ TTC
- Radar pédagogique sur électricité publique : 1426.80€ TTC

Après discussion, les élus choisissent un radar pédagogique sur batterie qui permettra de le changer de place.

Monsieur le Maire précise qu'il a commandé des panneaux d'entrées d'agglomération qui seront installées sur les voies communales cela précisera la limitation de vitesse et les priorités à droites.

➤ Demande d'aide au programme 2019 du syndicat de défense de l'ail violet de Cadours : A ce jour le Conseil Municipal d'Auradé ne répond favorablement à cette demande.

➤ Cérémonie 11 novembre : Monsieur le Maire propose de commémorer l'armistice le lundi 11 novembre à 10h00 afin de participer aussi à celle de L'Isle-Jourdain pour ceux qui le souhaitent. Cérémonie suivie d'un vin d'honneur. Monsieur SERVAT précise que les enfants de l'école primaire chanteront la Marseillaise.

➤ Repas de fin d'année : Comme tous les ans, Monsieur le Maire souhaite réunir les élus et les agents pour un repas de fin d'année. Après discussion la date est fixée au vendredi 13 décembre.

➤ Monsieur COTANZO demande ce qu'il en est du haut débit. Monsieur le Maire rappelle que la Haute-Garonne n'interviendra pas sur notre commune du côté du Cap du Bosc pour installer le haut débit ou la fibre. Mais avec ces nouvelles installations, le débit augmentera forcément aux alentours.

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux vont être réalisés sur deux carrefours, celui de la Motte entre le 6 et le 8 novembre et celui de Bonrepos/Empeaux par le Conseil Départemental.

➤ Réparation Lave-vaisselle : Monsieur SERVAT rappelle que le lave-vaisselle du boulodrome a été déposé à l'entreprise Louise pour réparation. Le devis a été envoyé ce jour, il faut remplacer la carte mère et peut-être la carte interface. Le montant s'élève à 918.00€ TTC pour toutes les réparations. Sachant que le lave-vaisselle avait été acheté 1000€. Et le coût de revient d'un matériel neuf est de 3000.00€ HT livré et installé. Après discussion, il est décidé de faire réaliser les réparations par l'entreprise Louise.

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la dernière location de la salle, il y a eu quelques dégâts. Le plaquo a été enfoncé à deux endroits. Le locataire a effectué les réparations en remplaçant les deux bouts de plaquo abîmés. Monsieur le Maire a demandé qu'un coup de peinture soit fait pour recouvrir les travaux.

➤ Boulodrome : Monsieur SERVAT indique qu'il a contacté l'électricien pour discuter de l'installation de prises dans la grande pièce. Il explique qu'il serait nécessaire d'avoir 12 prises dans cette salle. Monsieur le Maire demande qu'un devis soit fait pour ces travaux. Monsieur SERVAT demande si on peut ajouter une VMC dans les toilettes et un sèche main.

Séance levée à 23h35